

Urbanisme : le secteur sauvegardé d'Uzès à l'étude

Un sorte de première en France, la ville d'Uzès révise en parallèle ses deux plans : urbanisme et secteur sauvegardé. Ainsi elle permet une meilleure harmonisation et gestion du bâti et non bâti. Présentation du secteur sauvegardé et de son évolution future. Publié le 11/02/2010

Publié le 11 février 2010

Après plus de quarante ans d'existence, le secteur sauvegardé de la **vieille ville** ressent le besoin d'une **révision de la réglementation** au même titre que la plan local d'urbanisme. Il se doit de répondre aux **exigences de la commune et à l'évolution de la société contemporaine**. Il fait partie au niveaux national des plans de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV, des secteurs sauvegardés dits de "**première génération**".



S'inscrivant dans la loi Malraux de 1962, ils permettent la **renaissance des centres villes historiques**. Certes contraignants, ils encouragent cependant les travaux des propriétaires grâce à une aide à la restauration immobilière.

Cette révision s'accompagne d'une **extension du périmètre** actuel pour préserver l'existant. Il s'étend désormais aux **boulevards** notamment au **quartier des Bourgades** et aux **rues Sigalon et du collège**.

Claude Joly, ancien adjoint au maire, chargé du secteur sauvegardé a piloté le projet de rénovation du centre ville et l'adaptation du nouveau plan. Il explique que la Commission nationale des secteurs sauvegardés s'est prononcée en faveur de cette révision-extension. Le Ministre chargé de l'Architecture et de l'Urbanisme a mandaté la **Direction régionale des affaires culturelles**, DRAC, pour le lancement de la procédure **d'appel d'offres**. Cette dernière vient de désigner le **cabinet d'étude Wagon** pour **élaborer le document**. Cet architecte-urbaniste a oeuvré pour les secteurs sauvegardés d'Avignon et de Villeneuve-lez-Avignon.

Diagnostic et concertation

Le **21 décembre 2009**, une **première réunion de coordination** avec le cabinet retenu et les partenaires dont la Direction départementale de l'architecture, l'adjoint au maire chargé du secteur sauvegardé et le directeur de l'urbanisme de la commune a permis de programmer la mise en œuvre de l'étude qui devrait s'étendre sur plusieurs années afin d'évaluer l'ensemble de l'existant.

La **commission locale du secteur sauvegardé, CLSS**, vient d'être désignée au conseil municipal d'hier soir, pour coordonner le projet. Elle se composera des représentants de la commune et de personnalités locales. Ils vont émettre un avis à chaque étape de l'élaboration du document. Et, ils pourront éventuellement être saisis pour certains projets.

La **population** constituée des administrés et des associations prendra **part au débat** et à l'élaboration du <https://www.uzes.fr/actualites/urbanisme-le-secteur-sauvegarde-duzes-a-letude?>

projet global après accord du Préfet sur les modalités d'organisation des **réunions de concertations**.

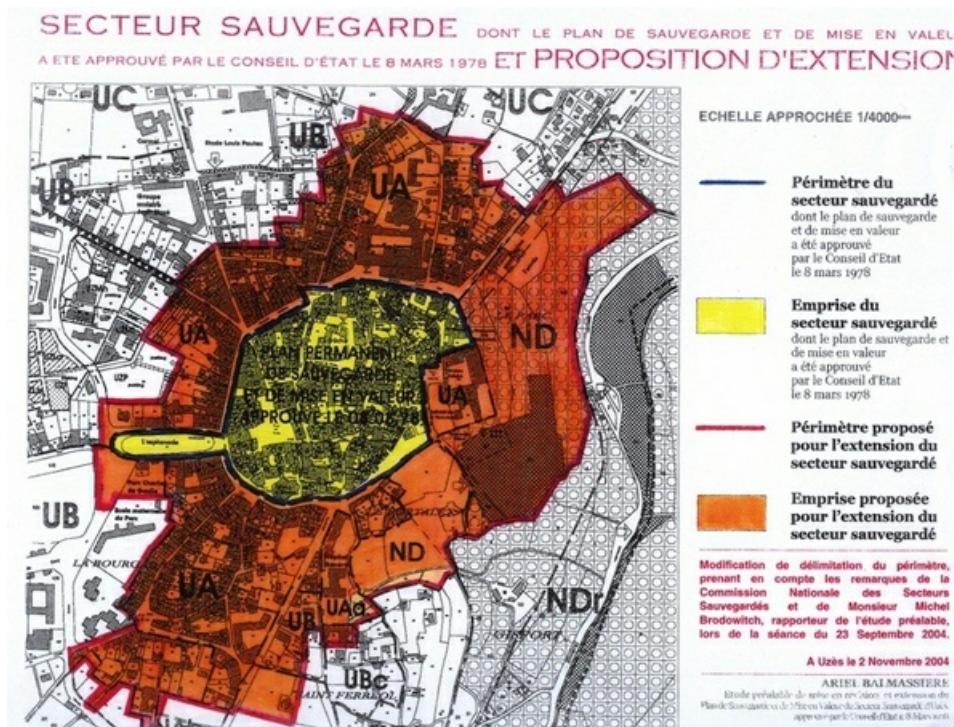
Composition de la commission locale du secteur sauvegardé, CLSS

> En qualité d'élus

- B. Debaudringhien (suppléante MC. Tomas)
- T. de Seguins Cohorn (suppléant A. Taissere)
- C. Joly (suppléant J. Maurin)

> En qualité de personnalités

- JJ. Maillard, notaire retraité
- C. Olmière, ingénieur retraité
- J. Laurent, entrepreneur restauration retraité



Périmètre d'extension du secteur sauvegardé : projet validé le 25/07/2005

Vieille ville, centre historique, retour sur une époque pas si lointaine

Claude Joly, ancien adjoint au maire, **chargé de l'urbanisme en secteur sauvegardé d'Uzès** rappelle la volonté de la commune : «afin qu'Uzès **préserve son identité et son entité**». Il évoque également la création de **l'association des villes à secteur sauvegardé** dont **Uzès** est **membre** depuis **1997** et dont le fondateur n'est autre que le maire, Jean-Luc Chapon.

Au fait, qu'est ce qu'un secteur sauvegardé ?

Que dit la loi Malraux de 1962 ?

Et pourquoi une Association des villes à Secteur Sauvegardé du Languedoc Roussillon ?

Avant de répondre à ces questions qui préoccupent les Uzétiens, j'en suis sûr, je tiens à vous lire une

<https://www.uzes.fr/actualites/urbanisme-le-secteur-sauvegarde-duzes-a-letude?>

déclaration du maire d'Uzès, Jean-Luc Chapon, citée dans le livre, « Uzès secteur sauvegardé », réalisé par Nicole Depaire, responsable de l'Office municipal de la culture, Ariel Balmassière, architecte conseil de la commune et le maire d'Uzès en 1993.



*«Lors de l'approbation de la loi Malraux en 1962,
le centre de la ville pour une part vivait au
Moyen Age. Des maisons s'effondraient, des
logements n'avaient pas d'eau courante et le
tout à l'égout n'existe pas.»*

La création du secteur sauvegardé a, au fil des années, **supprimé un bon nombre de ces carences** et dans le même temps la population a pris conscience de la **richesse de son patrimoine**. Mais, il reste à faire.

Dans les **années 60**, la **marquise de Crussol d'Uzès** proche **d'André Malraux attire le ministre** sur les terres gardoises et l'amène à faire bénéficier le Duché du secteur sauvegardé.

Certes, l'élaboration de ce document a été longue depuis sa **création en 1965** jusqu'à l'approbation du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, **PSMV**, de la ville en date du **8 mars 1978**.

Que dit la loi Malraux de 1962 ?

La **loi Malraux du 4 août 1962** a permis la réhabilitation de plusieurs **milliers de logements** et a contribué à la **renaissance des centres villes historiques**.

Conscient de l'effort demandé aux particuliers, le **législateur** a en effet prévu des mesures d'incitation sous formes **d'avantages consentis**, sous **certaines conditions**, aux propriétaires bailleurs pour les **travaux de restauration** de leurs immeubles.

La création du secteur sauvegardé de la **Ville d'Uzès** a amené une réglementation contraignante mais a **encouragé les travaux** par une aide à la restauration immobilière : **loi Malraux + aide à la restauration des façades et devantures de magasins**.

Pourquoi avoir créé une association des villes à secteur sauvegardé du Languedoc-Roussillon ?

Je vous rappelle que le Languedoc-Roussillon est une région de France qui possède le plus grand nombre de secteurs sauvegardés et que l'association a été créée en 1997 à l'initiative du maire d'Uzès, Jean-Luc Chapon, avec l'appui de la Direction Départementale de l'Architecture du Gard, Monsieur Dreyfus, chef du service départemental de l'architecture.

L'Association a pour objectif d'une part, la **création d'un réseau** permettant de **mettre en commun** des **expériences passées**, de **définir une politique de partenariat** entre les collectivités et les instances de l'Etat et d'autre part d'**organiser des journées d'étude** sur différents thèmes comme le <https://www.uzes.fr/actualites/urbanisme-le-secteur-sauvegarde-duzes-a-letude?>

financement pour traiter les espaces publics, les rapports avec les services concernés (EDF, France Telecom, etc). Tenants et aboutissants de la loi Malraux.



VILLE
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)